



Allocution du Recteur

« Rentrée académique (29.09.2016) »

Monseigneur,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et leurs représentants,
Mesdames et Messieurs les Ministres et leurs représentants,
Messieurs les Recteurs et leurs représentants,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
Mesdames et Messieurs les Présidents, Directeurs-Présidents, Directeurs et représentants des
Hautes écoles et autres instituts d'enseignement supérieur,
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, en vos titres et qualités,
Chers Collègues,
Chers Anciennes et Anciens,
Chers Etudiantes et Etudiants,

Je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue ce soir, à l'occasion de la rentrée académique « officielle » de notre Université.

Permettez-moi de vous remercier chaleureusement pour votre présence qui témoigne de l'intérêt constant que vous manifestez à l'égard de l'Université Saint-Louis, de son développement et de ses activités.

* * * * *

Comme nous en avons pris l'habitude, mon allocution sera suivie d'une conférence, prononcée cette année par Madame Marie-Claire Foblets, que je remercie encore d'avoir accepté notre invitation. Avant de lui donner tout à l'heure la parole dans le cadre de cette séance

académique, j’aurai le plaisir de lui décerner le titre de Docteur *honoris causa* de l’Université Saint-Louis – Bruxelles.

Madame Foblets est anthropologue du droit et spécialiste du droit des migrations. Elle a choisi d’intituler sa conférence « Faire justice à la (nouvelle) diversité : où va l’Europe ? ». Convenons dès à présent que la thématique constitue un enjeu de société majeur. Je laisserai toutefois à mon collègue, le Professeur Sébastien Van Drooghenbroeck, Doyen de notre Faculté de droit, le soin tant de présenter notre conférencière que de souligner tout l’intérêt pour notre Université de la thématique retenue.

La conférence de Madame Foblets sera par ailleurs suivie d’une réception à laquelle vous êtes évidemment toutes et tous très cordialement conviés.

* * * * *

Je ne vais évoquer ce soir ni les départs, ni les arrivées de nouveaux membres dans le personnel de l’Université. N’y voyez ni un manque de reconnaissance de notre Université à l’égard des collègues qui nous ont quitté, ni un geste discourtois à l’égard de celles et ceux qui nous ont rejoint.

Qu’il me soit toutefois permis de réitérer solennellement et avec une profonde conviction, toute la gratitude de l’Université Saint-Louis pour le travail accompli en vue de permettre le développement de celle-ci dans l’accomplissement de ses missions d’enseignement, de recherche et de service à la société.

Je voudrais également profiter de ce moment pour réitérer publiquement les souhaits de bienvenue déjà formulés aux nouveaux collègues qui nous font le plaisir et l’honneur de rejoindre les rangs de l’Université Saint-Louis – Bruxelles. Qu’ils soient assurés de la totale disponibilité de tous les services de l’institution dont l’efficacité, la compétence et l’amabilité constituent incontestablement une marque de fabrique.

* * * * *

Je ne peux, par contre, m’empêcher d’évoquer ce soir la tragédie du 22 mars dernier qui a durement frappé notre communauté universitaire. Ce matin-là, l’un des nôtres (Léopold Hecht), étudiant en droit, a été foudroyé par l’attentat perpétré à la station de métro Maelbeek. Les heures, les jours et les semaines qui ont suivi m’ont, à titre personnel et sur le plan humain, profondément marqué et je devine qu’il en va de même pour un très grand nombre de collègues ou d’étudiants de notre université.

L’épreuve qui s’est imposée à nous a été l’occasion de constater la profonde solidarité, mais également la remarquable retenue, malgré l’intensité de la douleur collective, de toutes et de tous : les très nombreux contacts noués avec les collègues et amis de Léopold sont incontestablement de nature à nous donner confiance dans la jeunesse qui nous fait l’honneur de fréquenter nos murs. Les mots me manquent par ailleurs pour relayer l’extrême dignité et la profonde humanité des parents de Léopold.

J’exprimerai un seul souhait en paraphrasant le film de Tristan Dubois « Plus jamais cela » !

Dans la foulée de ces événements tragiques, notre université ne peut que se réjouir du projet dénommé « Rue de la paix » développé par plusieurs membres de la communauté universitaire et fortement soutenu par les autorités avec pour objectif de participer au (re)tissage de ce lien

social mis en péril de nos jours de tant de façons. Vous aurez d'ailleurs ce soir l'occasion de rencontrer les chevilles ouvrières de ce projet auxquels je réitère publiquement tous mes encouragements et ma reconnaissance.

Vous aurez compris ou comprendrez dans la suite de cette séance que le choix de notre université de conférer le titre de Docteur *honoris causa* à Madame Marie-Claire Foblets n'est pas le fruit du hasard.

* * * * *

Mon intervention de ce soir s'articulera autour de trois axes : un très rapide tour d'horizon de quelques modifications législatives en matière d'enseignement supérieur, quelques réflexions en matière de financement de l'enseignement supérieur et un « bilan de santé » de l'Université Saint-Louis

Outre la révision de la loi de financement sur laquelle je reviendrai, l'année académique 2015-2016 a vu fleurir non moins de quatre décrets modificatifs, à un titre ou à un autre, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (appelé dans le jargon « décret Paysage »). On peut déjà en dénombrer onze depuis la promulgation dudit décret, sans compter l'arrêt de notre Cour constitutionnelle du 21 avril dernier. Permettez-moi d'émettre deux considérations à propos de cette évolution législative : un, c'est beaucoup trop, et, deux, il serait fallacieux de laisser croire que ces modifications ont pour seul objectif de répondre aux demandes des acteurs de terrain.

A peine la réforme du paysage de l'enseignement supérieur a-t-elle dépassé le stade des maladies du nourrisson qu'on tente de lui administrer moult antibiotiques. Recourant au parallèle médical, j'aurais tendance à inviter le pouvoir politique à faire preuve de sang froid et, donc, à ne pas se sentir contraint de répondre exclusivement par la voie médicamenteuse ou, si vous préférez, réglementaire (décret, arrêté, circulaire, lettre du Ministre) à toute situation non expressément visée par le décret « Paysage ». Il y a aussi, à la tête des établissements d'enseignement supérieur, un grand nombre d'acteurs dévoués et dotés d'un sens certain des responsabilités (je parle pour mes collègues), ce qui devrait raisonnablement contribuer à leur permettre de réagir d'une manière adéquate aux difficultés qui surviennent.

Nos universités éprouvent un grand besoin de stabilité dans les règles qui s'imposent à eux, afin de leur permettre de se concentrer prioritairement sur leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la société, dans l'intérêt de leurs étudiants et, à terme, de notre société toute entière.

Le temps est venu, me semble-t-il, de leur accorder un minimum de confiance.

* * * * *

Au rayon des modifications législatives, il faut évidemment s'arrêter sur le décret du 16 juin 2016 relatif au refinancement de l'enseignement supérieur.

Adopté après une vingtaine de mois de négociations menées d'abord entre les recteurs, ensuite avec le pouvoir politique, il constitue incontestablement un ballon, sans doute modeste, mais un ballon d'oxygène quand même pour les universités. Je veux souligner ce soir la qualité des échanges qui ont eu lieu et le profond respect mutuel de tous les acteurs tout au long du processus de négociation. Reconnaissons qu'il n'était pas évident de s'accorder par rapport à ce

qui reste le « nerf de la guerre », dans un contexte financier difficile pour toutes les institutions universitaires, gravement définancées au cours des quinze années qui précèdent.

Pour évoquer un seul chiffre, notre université bénéficiait en 2015 d'un financement par étudiant correspondant à 83,71% de ce qu'elle percevait en 2000. Avec le recul, on peut se demander comment l'Université Saint-Louis, comme les autres universités d'ailleurs, a pu continuer à fournir un service d'aussi grande qualité dont tous nos étudiants et leurs proches nous sont tellement reconnaissants.

Ne boudons pas notre satisfaction d'avoir pu obtenir la transformation de ce qu'on appellerait en rugby un essai. D'une part, le décret adopté apporte enfin une correction de la partie fixe du financement alloué à l'Université Saint-Louis – Bruxelles : la quote-part de celle-ci a en effet été portée de 1,59% à 2,56 %, ce qui corrige enfin un traitement que je n'hésite pas à qualifier de dégradant.

D'autre part, il y a un (petit) plus dont bénéficient toutes les universités dans la mesure où une enveloppe complémentaire, destinée à compenser très partiellement le définancement évoqué, est dégagée à concurrence de 7,5 millions pour l'année 2016. Comme on dit à Bruxelles : c'est déjà ça ..., même si cela ne représente qu'un refinancement de 83 euros par étudiant universitaire, ce qui demeure bien en-deça des 100 euros puisés au cours des années écoulées dans les deniers publics par spectateur du grand prix de formule 1 à Francorchamps. Ne pavisons donc pas démesurément !

Le même décret annonce par ailleurs un ajustement complémentaire du refinancement de l'enseignement universitaire pour la fin de législature, à concurrence d'environ 5 millions pour l'année 2017, de l'ordre de 14 à 16 millions pour l'année 2018 et de 8 à 9 millions pour l'année 2019.

Gageons que cet ajustement complémentaire prévu par le décret du 16 juin 2016 ne demeurera pas un engagement décrétoal sans lendemain et que, comme l'impose les règles en la matière, le parlement de la Communauté française veillera à rendre ces refinancements complémentaires effectifs par une nouvelle intervention législative indispensable. Mes collègues recteurs et moi-même serons vigilants ...

* * * * *

Pour conclure, j'en viens maintenant à un bref état des lieux et à quelques projets de l'Université Saint-Louis – Bruxelles.

Pour commencer, un bref constat s'impose : Au-delà des difficultés que rencontre l'enseignement supérieur dans son ensemble, le bulletin de santé de l'Université Saint-Louis est excellent :

- le nombre d'étudiants qui nous font confiance a presque triplé sur la période 2000-2015. Il s'agit clairement de l'évolution la plus forte de toutes les universités de la Communauté française ;
- le nombre d'échange Erasmus dont ont bénéficié nos étudiants a, quant à lui, été multiplié sur la même période par un coefficient 25 ;
- le nombre de mandataires FNRS a été porté de 5 à 14, tandis que le montant des contrats de recherche attribués à nos centres et le nombre de doctorants inscrits au sein de notre université a été multiplié par 4 ;

- les surfaces disponibles pour nos activités seront, à la rentrée prochaine, quasiment doublées par rapport à l'an 2000.

Pour l'avenir, l'Université Saint-Louis continuera à développer sa politique de l'enseignement autour de quatre axes forts : les cours donnés en anglais, l'enseignement des langues, l'attention aux liens qui peuvent ou doivent exister entre les enseignements dispensés et le renforcement des formations continues.

Nous vivons dans une ville multiculturelle et dans un monde qui nécessite d'avoir égard à ces priorités. Les programmes bilingues et trilingues qu'organisent plusieurs de nos facultés constituent incontestablement, dans ce contexte, un atout majeur dont l'originalité et la pertinence ne sont plus à démontrer.

L'interdisciplinarité est une autre de nos marques de fabrique. En renforçant les liens entre les enseignements disciplinaires dispensés dans nos programmes de baccalauréat, nous montrons concrètement à nos étudiants ce que cette interdisciplinarité peut signifier d'enrichissant et aussi d'exigeant.

Quant aux innovations dans nos programmes de formation continue, elles sont aussi liées aux contextes bruxellois et européens dans lesquels nous nous inscrivons pleinement. Relancé l'an dernier, le certificat interuniversitaire en sciences religieuses et sociales : « l'Islam dans le monde contemporain », en partenariat avec l'UCL et l'ASBL EmridNetwork est confirmé. Il bénéficiera cette année du très nécessaire soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles, même si le volume de ce soutien nous est encore inconnu à ce jour...L'Institut d'études européennes de notre université qui avait lancé deux certificats l'an dernier (l'un en analyse historique et culturelle de l'intégration européenne et l'autre en analyse juridique et économique de la dite intégration) vient d'en ajouter, avec la collaboration du Centre de recherche en science politique, un nouveau de poids. Ce nouveau certificat bénéficie en effet du prestigieux label « Module Jean Monnet » octroyé par la Commission de l'Union européenne. Son titre : « EU Environmental Policies and Law (POLLEN) ». Il s'agit de deux semaines de cours intensifs prodigués par des experts, juristes, politologues et praticiens de très grand renom, dédiés notamment au droit européen de l'environnement, aux positionnements de l'Union dans les négociations multilatérales sur le changement climatique, ainsi qu'au droit et aux politiques de l'Union en matière d'énergie, de déchets et de biodiversité. Enfin, un certificat interuniversitaire en droit de la concurrence, dispensé intégralement en anglais, est organisé conjointement avec l'université de Liège et la Brussels School of Competition depuis le début de cette année académique.

En ce qui concerne le volet de la recherche, comme l'an dernier, je ne peux que me féliciter de la véritable reconnaissance de la qualité de la recherche menée au sein de l'Université Saint-Louis – Bruxelles. Celle-ci est révélée notamment par les taux de réussite particulièrement remarquables des candidatures que nous présentons aux différents instruments financés par le FNRS. Nous nous réjouissons de pouvoir ainsi battre en brèche certaines idées fausses, telles que celles qui voudraient que développer une réelle expertise du premier cycle ne permettrait pas de développer une recherche d'excellence.

Parmi les projets de notre université, je ne peux évidemment passer sous silence la décision prise par l'assemblée générale de l'Université Saint-Louis en date du 4 juillet dernier, et je la cite :

- de constater l'intérêt des projets communs et des synergies entre l'Université Saint-Louis – Bruxelles et l'Université catholique de Louvain pour le développement d'une recherche et

d'une offre de formation de qualité, au bénéfice des chercheurs et des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- de marquer dès lors son accord pour entamer des négociations en vue de pouvoir aboutir à une fusion de ces universités pour l'échéance de la rentrée académique 2017-2018 ;
- et, dans la foulée, de me mandater pour mener, avec l'appui d'un comité composé paritairement de représentants de chacune des universités, ces négociations, en veillant à développer l'existant et les projets déjà inscrits à l'agenda mais aussi à optimiser les forces de chacun des partenaires dans le respect de chacun de ceux-ci et de toutes les catégories de personnel.

La fusion envisagée a pour objectif de servir les légitimes ambitions de celles et ceux qui, au sein de notre communauté universitaire, veulent encore mieux enseigner, mieux chercher, mieux servir la société et disposer d'un plus large rayonnement.

L'hypothèse de la fusion dans une université complète qui présente un maximum de complémentarités avec la nôtre, compte tenu de nos particularités, et qui a de fortes raisons de respecter le degré d'autonomie vital pour le maintien de notre dynamisme me paraît, ainsi qu'à l'équipe rectorale, répondre positivement à différents problèmes d'étranglement résultant de normes générales et abstraites manifestement taillées sur mesure pour les universités complètes.

La voie ouverte doit permettre, nous semble-t-il, de pouvoir envisager :

- une internationalisation accrue de nos programmes d'enseignement et de recherche à la hauteur de nos compétences et de nos ambitions ;
- un élargissement du vivier des personnes relevant des corps académique et scientifique disposées à s'impliquer dans les tâches de direction, de gestion et de représentation et, par conséquent, un retour d'un plus grand nombre d'académiques et de scientifiques à leur métier de base : l'enseignement, la recherche et les services à la société ;
- un élargissement du staff administratif et une amélioration des services qu'il peut rendre à nos étudiants et à nos personnels, notamment dans les domaines de la lutte contre l'échec, de l'aide aux doctorants, de la formation continue, de l'appui à la recherche, de l'informatique et de la communication ;
- une ouverture de perspectives plus larges d'évolution de carrière pour les différentes catégories de personnel ;
- une protection de nos sources de financement face aux menaces qui pourraient provenir de modifications apportées au cadre décréteil ;
- une consolidation de notre place dans le paysage en mutation de l'enseignement supérieur ;
- une consolidation de nos atouts en matière de multilinguisme ;
- un élargissement de notre périmètre monodisciplinaire et interdisciplinaire en sciences humaines ;
- et, enfin, une meilleure objectivation de l'évaluation interne des projets de recherche concurrents.

Le choix du partenaire n'a pas été le fruit du hasard : nous avons une bonne dizaine de programmes d'enseignement communs, ainsi que de très nombreux projets de recherche en commun avec l'UCL. Nous comptons en outre une cinquantaine d'enseignants partagés entre nos universités. Les demandes en faveur de notre développement que j'ai introduites ces dernières années n'ont pas reçu d'écho dans d'autres institutions que l'UCL. Par ailleurs, nos cultures d'entreprise sont assez proches et d'évidentes complémentarités existent entre nos Facultés et celles de l'UCL qui a, aujourd'hui à sa tête, mon collègue Vincent Blondel pour lequel j'entends exprimer publiquement toute ma considération.

L'annonce de la décision d'entamer des négociations en vue d'une fusion suscitait dès le lendemain un certain émoi et des réactions négatives agitant tantôt le spectre d'un accroissement de la concurrence, tantôt celui de la volonté de restaurer certains piliers. Qu'il me soit permis d'indiquer à cet égard que la volonté de l'Université Saint-Louis n'est nullement de lancer une quelconque course à de nouvelles habilitations. J'invite par ailleurs les esprits craintifs d'une restauration des piliers à poser un regard critique sur leurs propres agissements et leur rappelle que ce ne sont pas les universités catholiques qui ont fait le choix, au moment du décret Bologne, de se constituer en académie.

Une des caractéristiques de l'Université Saint-Louis - Bruxelles réside dans son pluralisme. Dans le document « Missions et objectifs » de notre université, ce pluralisme est bien caractérisé comme suit : « l'Université Saint-Louis entend articuler une autonomie et un pluralisme clairement assumés avec une référence chrétienne ». Si la fusion avec l'UCL devait être décidée, ce ne serait en rien pour renforcer ou restaurer un pilier. Ce ne serait pour nous que le levier de protection et de développement de nos plus values. Nous voulons simplement faire nos métiers dans de meilleures conditions avec un partenaire qui nous inspire confiance et qui semble disposé à nous accorder une autonomie suffisante pour conserver et accroître notre dynamisme.

Par ailleurs, l'annonce de la décision de l'Assemblée générale de l'Université Saint-Louis – Bruxelles a amené le lancement d'une contre-offensive de la part de l'Université libre de Bruxelles. Dans les semaines qui ont suivi, le recteur élu de l'ULB précisait en effet, tant par voie de presse que dans un courrier qu'il a adressé directement aux membres de l'assemblée générale de l'Université Saint-Louis, ainsi qu'à un grand nombre de membres de notre communauté universitaire, une proposition d'adossement de l'Université Saint-Louis – Bruxelles à l'ULB. Malgré la manière inélégante de procéder et bien que ce scénario s'écarte de celui articulé par l'équipe rectorale, nous nous sommes engagés à examiner attentivement, au sein de l'assemblée générale de notre université, la proposition que l'ULB souhaite formuler.

Il serait, à ce stade, prématuré de vouloir être plus complet : le chantier qui s'annonce est vaste et, bien entendu, d'importance cruciale pour l'avenir de notre université et des activités qui lui sont chères. L'équipe rectorale entend redire ce soir sa ferme volonté de conduire ce chantier avec le plus grand soin en y associant de près tous les responsables et l'ensemble des membres de notre communauté universitaire. Son seul but est de permettre à celle-ci de croître et embellir en lui procurant un vêtement plus large que le costume trop étriqué qui est devenu le sien aujourd'hui.

* * * * *

Je vous remercie pour votre attention et cède maintenant la parole au Professeur Sébastien Van Drooghenbroeck, doyen de notre faculté de droit, auquel revient le privilège de vous présenter Marie-Claire Foblets.

* * * * *

Pour conclure, il me reste à vous remercier pour votre attention et à déclarer ouverte l'année académique 2016-2017, qui constitue la 159^e année académique de l'Université.